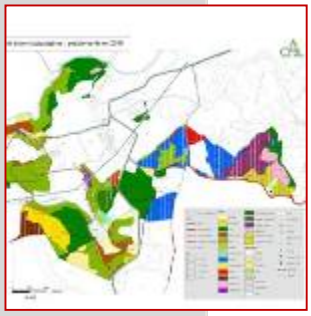

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

(Notice d'impact)

- ✓ Propriétaire : M. NARBOUX
- ✓ Commune(s) : DYO
- ✓ Département : Saône et Loire (71)

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Adresse du propriétaire : 415 ROUTE DE Coupe Vert – Hameau de la Prasle – 71800 GIBLES

Liste des parcelles cadastrales

Commune	Parcelles	Surface projet
DYO	B71, B73, B74, B638, B651, B323, B322, B324, C469	8,1155 ha

La raison du choix de ce projet

Les zones qui ont été choisies pour être boisées sont des prairies agricoles vouées à ne plus être exploitées par leur propriétaire. Le propriétaire souhaite faire de ces terrains une zone paysagère et de biodiversité par la plantation d'espèces variées, mettant en valeur le viaduc de Dyo. Les parcelles sont attenantes au massif forestier « bois de Dyo ».

Description du projet

Ce projet concerne le boisement de terres agricoles (prairie), les travaux se dérouleront de manière suivante :

- Travaux préparatoires de type gyrobroyage de la végétation en place et préparation en potets travaillés (travail localisé du sol) à l'aide d'une mini-pelle.
- Plantation
- Entretien à année N+1, N+3 et N+5.

Essences introduites :

Les essences choisies sont diverse : Cèdre de l'Atlas, Pin laricio de Corse, Pin maritime, Douglas, Mélèze hybride, Sapin de Bornmuller ou Nordmann, Chêne rouge d'Amérique, Chêne sessile, Erable sycomore et plant, Merisier, Hêtre commun.
L'objectif est de créer un peuplement diversifié, tout en tenant compte du sol.

Date de réalisation : automne 2022

Incidence du projet sur environnement

D'un point de vue paysager, le boisement s'intégrera dans la continuité des massifs forestiers environnants.

Les travaux préparatoires seront faits pour le gyrobroyage au petit tracteur forestier, ce qui revient à un entretien agricole classique. Les potets travaillés, travail ponctuel du sol à l'emplacement de chaque futur plant, seront fait à la mini-pelle sur chenille, qui a une excellente portance et n'impacte en aucun cas les sols. Ce travail localisé permet de ne pas inverser les horizons du sol, et de maintenir la végétation présente entre deux plants plantés. Les entretiens seront également effectués par un tracteur forestier équipé d'un gyrobroyeur. Tous les travaux engagés ont donc un impact égal ou inférieur à une exploitation agricole classique de la parcelle. Le cours d'eau ne sera en aucun cas traversé par une machine, les accès de la parcelle permettant d'accéder aux deux rives sans avoir besoin de traverser.

Tous les arbres et haies aux abords du cours d'eau seront conservées (visible sur l'orthophoto ci-dessous), afin de préserver la biodiversité déjà en place et de préserver les habitats liés au cours d'eau. Les résineux seront plantés à 5 mètres ou plus du cours d'eau.

PROJET DYO - Ortho photos

Figure 1 : Ortho photo récente – source Géoportail (date de prise de vue 30/07/2020)

Incidence du projet sur le climat

Au niveau du climat, ce projet ne peut être que positif car la photosynthèse des arbres permet de capter le CO2 dans l'air et de le séquestrer sous forme de carbone en relarguant de l'oxygène. Ce projet fait de ce fait l'objet d'une labellisation Label Bas-Carbone.

Résumé

Ce projet est en tout point positif car il permettra de valoriser des terrains ayant une production agricole faible par la mise en place d'un boisement forestier dans l'optique de production de bois de qualité, à vocation paysagère et en faveur de la biodiversité. Le cours d'eau traversant les parcelles impliquées dans le projet seront préservées du fait du choix de machines légères et non impactantes pour la préparation du terrain, par un préparation de terrain proche de la nature (localisée pour chaque plant) et par la préservation de la végétation en place aux abords du cours d'eau.

Cela permettra également l'amélioration de la biodiversité par l'introduction de diverses essences forestières et cela créera de nouveaux puits de carbone.